



ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Non vérifiés

Pour la période terminée le 30 juin 2025



**CONSEIL CANADIEN DES NORMES
ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
Pour la période terminée le 30 juin 2025**

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|---------------|
| Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers trimestriels | 3 |
| Examen et analyse de la direction | 4 |
| Risques et incertitudes : bilan du trimestre | 8 |
| État de la situation financière | 9 |
| État des résultats Bookmark not defined. | Error! |
| État de la variation des actifs financiers nets Bookmark not defined. | Error! |
| État des flux de trésorerie Bookmark not defined. | Error! |
| Notes complémentaires | 14 |

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers trimestriels

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers trimestriels conformément à la Norme du Conseil du Trésor sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires à la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'inexactitudes importantes. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non vérifiés donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.

A handwritten signature in blue ink that reads 'Chantal Guay'.

Chantal Guay, ing., P. Eng.
Directrice générale

A handwritten signature in blue ink that reads 'Melanie Travers'.

Melanie Travers, CPA, CMA
Chef de la direction financière et
vice-présidente des Services généraux

Ottawa, Canada
29 août 2025

Examen et analyse de la direction

Faits saillants des résultats cumulés du troisième trimestre

Aperçu financier - non vérifié

Pour la période terminée le 30 juin

(en milliers de dollars)

| | Trimestre | | | Cumul annuel | | |
|--|----------------|----------------|--------------------|----------------|----------------|--------------------|
| | Réel | Budget | Exercice précédent | Réel | Budget | Exercice précédent |
| Total des produits d'exploitation | 4 257 | 3 970 | 3 683 | 4 257 | 3 970 | 3 683 |
| Charges | | | | | | |
| Services d'accréditation | 2 401 | 2 494 | 2 222 | 2 401 | 2 494 | 2 222 |
| Services de normalisation | 3 233 | 3 472 | 3 211 | 3 233 | 3 472 | 3 211 |
| Gestion et services administratifs | 3 639 | 3 606 | 3 496 | 3 639 | 3 606 | 3 496 |
| Total des charges | 9 273 | 9 572 | 8 929 | 9 273 | 9 572 | 8 929 |
| Déficit avant comptabilisation des crédits parlementaires | (5 016) | (5 602) | (5 246) | (5 016) | (5 602) | (5 246) |
| Crédit parlementaire | 6 550 | 6 515 | 5 539 | 6 550 | 6 515 | 5 539 |
| Excédent / (Déficit) total pour la période | 1 534 | 913 | 293 | 1 534 | 913 | 293 |

À la clôture du 1^{er} trimestre, le Conseil canadien des normes (CCN) affiche un excédent cumulé de 1,5 M\$, soit un écart de 0,6 M\$ par rapport à l'excédent de 0,9 M\$ prévu au budget pour ce trimestre et de 1,2 M\$ par rapport à l'excédent de 0,3 M\$ enregistré pour la même période l'exercice précédent. L'écart entre les chiffres réels et le budget de l'année en cours au 30 juin est principalement attribuable au calendrier des éléments livrables prévus. Au quart de l'exercice, les activités se déroulent comme prévu et le CCN ne prévoit pas encore d'écart important par rapport à son budget.

Les produits d'exploitation au 30 juin s'élevaient à 4,3 M\$, soit 0,3 M\$ de moins que les recettes prévues de 4,0 M\$ pour la même période. Les recettes annuelles cumulatives excèdent de 0,6 M\$ celles de 3,7 M\$ enregistrées pour la même période l'exercice précédent. Ces écarts sont attribuables au calendrier et à l'établissement du calendrier du budget des recettes des Services d'innovation.

- Les recettes des Services d'accréditation, qui s'élevaient à 3,5 M\$, sont supérieures de 0,1 M\$ au budget de 3,4 M\$ et supérieures de 0,5 M\$ aux recettes de 3,0 M\$ comptabilisées pour la même période de l'exercice précédent. Les recettes d'accréditation découlent des prestations d'évaluation de tous les programmes, avec un taux de croissance en glissement annuel attribuable à une nouvelle entente avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) du Québec pour l'accréditation de certains laboratoires biomédicaux, avec à la clé la prise en charge par le CCN de certaines

responsabilités du Bureau de normalisation du Québec (BNQ) sous l'égide d'Investissement Québec.

- Les recettes provenant des redevances s'élevaient à 0,5 M\$, soit 0,1 M\$ de plus que le budget de 0,4 M\$ et inférieur de 0,1 M\$ aux résultats réels cumulatifs de 0,6 M\$ de l'exercice précédent. Le CCN s'attend à ce que l'examen stratégique et sectoriel en cours sur les services de normalisation, résultante du désir de faciliter l'accès global des parties intéressées aux normes, stabilise les ventes de normes. Par conséquent, le CCN prévoit dans ses budgets une diminution marginale des ventes de normes pendant l'exercice 2025-2026.
- Les autres recettes et les recettes liées aux Services d'innovation s'élevaient à 0,3 M\$, ce qui est supérieur de 0,1 M\$ au budget de 0,2 M\$ et inférieur de 0,1 M\$ aux recettes de 0,2 M\$ du premier trimestre de l'exercice précédent. Les recettes des Services d'innovation proviennent des projets réalisés par rapport aux ententes du CCN touchant la prestation de services consultatifs. Les activités budgétisées sont sur la bonne voie en vue de leur achèvement pendant l'exercice et des démarches de facturation sont prévues au cours des trois prochains exercices. Les variations par rapport à l'exercice précédent sont imputables à des facturations effectuées plus tôt que prévu, tandis que les fluctuations des autres recettes sont imputables à la majoration des taux d'intérêt sur les soldes bancaires en raison des flux de trésorerie supérieurs aux prédictions. Cette augmentation des flux de trésorerie est attribuable à l'amélioration du recouvrement des comptes débiteurs. Exemple : la collecte des frais annuels pour l'exercice actuel, qui s'élèvent à 4 M\$, ont été facturés le 1^{er} avril et ont été presque tous perçus. Mentionnons aussi le transfert de 2,4 M\$ de produits constatés d'avance concernant la prise en charge d'une nouvelle catégorie de laboratoires par les Services d'accréditation.

Les charges d'exploitation au 30 juin s'élevaient à 9,3 M\$. Elles étaient inférieures de 0,3 M\$ aux charges prévues de 9,6 M\$ et supérieures de 0,4 M\$ aux charges d'exploitation cumulatives enregistrées au premier trimestre de l'exercice précédent (8,9 M\$).

L'écart de 0,3 \$ observé par rapport au budget s'explique par :

- une baisse de 0,4 M\$ des honoraires professionnels par rapport aux prévisions, principalement en conjonction avec des activités découlant de dépenses liées aux programmes et aux projets spéciaux qui pourront être recouvrées en tant que Services d'innovation.
- une hausse de 0,1 M\$ des salaires et des avantages sociaux par rapport aux prévisions attribuable à des coûts ponctuels recouvrables au moyen des crédits.

L'augmentation de 0,4 M\$ par rapport aux charges d'exploitation de l'exercice précédent est attribuable à :

- une hausse de 0,2 M\$ au chapitre des services professionnels et de conseil, correspondant aux activités prévues et au budget de l'exercice.
- une hausse de 0,2 M\$ des salaires et avantages sociaux, principalement en raison de l'échéancier des dépenses pour pourvoir des postes vacants, contrebalancé par des coûts ponctuels recouvrables au moyen des crédits.

Au 30 juin 2025, le CCN avait enregistré 6,6 M\$ en crédits parlementaires, ce qui représente une hausse de 0,1 M\$ par rapport au budget de 6,5 M\$ et dépasse de 1,0 M\$ les 5,5 M\$ en crédits reçus pour la même période l'exercice précédent. Les variations par rapport au budget sont attribuables au recouvrement de dépenses ponctuelles, tandis que les variations par rapport à l'exercice précédent sont attribuables aux profils de financement annuels prévus de plusieurs programmes approuvés, notamment :

- une hausse de 0,9 M\$ pour des activités opérationnelles critiques
- une hausse nette de 0,2 M\$ pour les programmes d'infrastructures du CCN
- une baisse de 0,1 M\$ des charges ponctuelles recouvrables

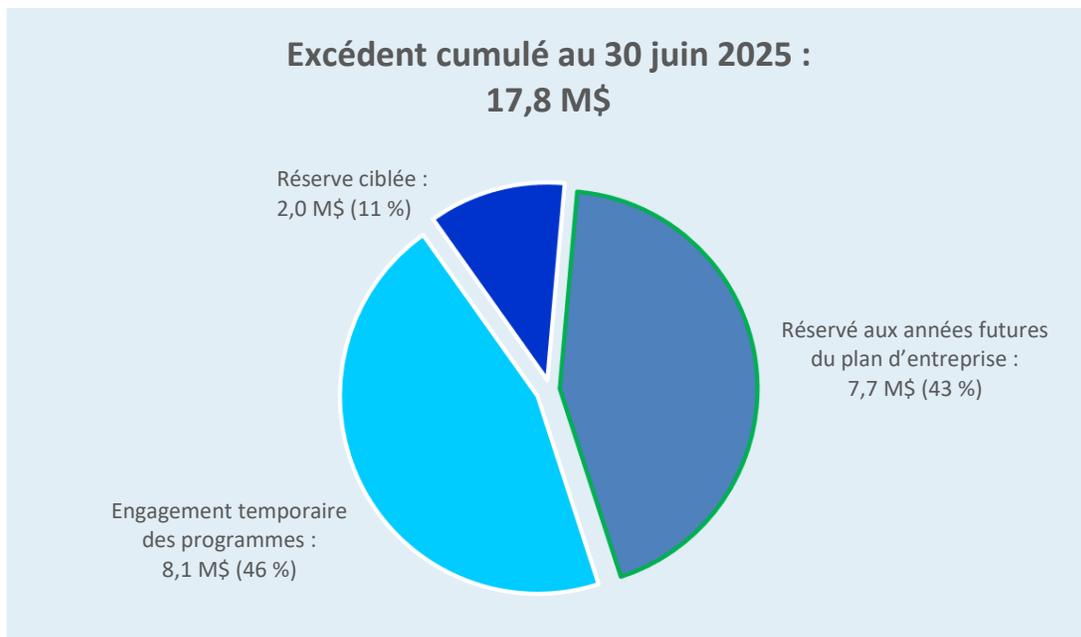
Situation financière - non vérifié

(en milliers de dollars)

| | 30 juin 2025 | 31 mars 2025 |
|--|---------------|---------------|
| Actifs | | |
| Total des actifs financiers | 24 442 | 16 963 |
| Total des passifs | 9 898 | 4 433 |
| Actifs financiers nets | 14 544 | 12 530 |
| Total des actifs non financiers | 3 234 | 3 714 |
| Excédent cumulé | 17 778 | 16 244 |

À la clôture du premier trimestre, les actifs financiers nets du CCN se chiffraient à 14,5 M\$, soit 2,0 M\$ de plus qu'au 31 mars 2025. La majoration de 7,5 M\$ du total des actifs financiers est attribuable à une augmentation des flux de trésorerie découlant du recouvrement des comptes débiteurs, des ventes et d'un versement de fonds du BNQ pour la prise en charge des laboratoires conformément à l'entente avec le MSSS. Les passifs, eux, ont augmenté de 5,5 M\$, principalement grâce à la hausse de 5,2 M\$ des produits reportés provenant de la facturation des frais annuels en début d'exercice (3,0 M\$) et de l'entente avec MSSS (2,2 M\$). Le reste de l'augmentation est imputable à la majoration de 0,3 M\$ des dépenses liées aux salaires et aux avantages sociaux.

Au 30 juin 2025, l'excédent cumulé du CCN s'élevait à 17,8 M\$, soit une hausse de 1,6 M\$ par rapport à la fin de l'exercice précédent, ce qui s'explique par le fait que l'excédent du CCN depuis le début de l'exercice correspond aux activités prévues par le CCN pour la période. Le solde de l'excédent cumulé prévu et est entièrement affecté à la réalisation des livrables des programmes temporaires du CCN (8,0 M\$), au maintien des niveaux opérationnels actuels et à des investissements stratégiques (7,8 M\$), ainsi qu'au maintien d'une modeste réserve pour les risques conformément à la politique d'excédent cumulé cible du CCN (2,0 M\$).



Risques et incertitudes : bilan du premier trimestre Gestion du risque d'entreprise (GRE)

Le cadre de gestion des risques du CCN est fondé sur la norme internationale ISO 31000 – Management du risque et s'harmonise avec les lignes directrices du Conseil du Trésor en ce qui a trait à ses pratiques de gestion des risques. Le CCN surveille le risque global à l'aide de son registre des risques d'entreprise, qu'il met à jour et présente trimestriellement à la direction, au conseil d'administration et au Comité de vérification.

Au 30 juin, le CCN surveillait et atténuait activement trois risques financiers.

- **Viabilité financière** : Le risque que le CCN ne soit pas en mesure d'atteindre ses objectifs stratégiques en raison de pressions financières demeure inchangé pendant le premier trimestre. Pour atténuer ce risque, l'avancement du programme de transformation de la viabilité financière du CCN s'est poursuivi au cours du trimestre.
- **Augmentation des recettes et de la contribution touchant les activités d'accréditation** : Le risque de ne pas atteindre les objectifs liés aux recettes pour la Direction des Services d'accréditation est activement géré, les objectifs de croissance et de fidélisation de la clientèle faisant l'objet d'une surveillance mensuelle.
- **Accès accru aux normes incorporées par renvoi dans la réglementation** : Le risque lié à l'augmentation des demandes d'accès gratuit aux normes incorporées par renvoi dans la réglementation. Le CCN continue d'atténuer ce risque en continuant à collaborer avec les parties intéressées relativement aux questions de l'accessibilité et du droit d'auteur des normes.

État de la situation financière - non vérifié

(en milliers de dollars)

| Au | 30 juin 2025 | 31 mars 2025 |
|---|---------------|---------------|
| Actifs | | |
| Actifs financiers | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 19 788 | 12 270 |
| Créances | 4 654 | 4 693 |
| Total des actifs financiers | 24 442 | 16 963 |
| Passifs | | |
| Créditeurs et charges à payer | 1 146 | 1 870 |
| Salaires et avantages sociaux à payer | 3 058 | 1 994 |
| Apports reportés | 48 | 74 |
| Produit reporté | 5 210 | 46 |
| Incitatif à la location différé | 436 | 449 |
| Total des passifs | 9 898 | 4 433 |
| Actifs financiers nets | 14 544 | 12 530 |
| Actifs non financiers | | |
| Charges payées d'avance | 1 341 | 1 712 |
| Immobilisations corporelles (au net) | 1 893 | 2 002 |
| Total des actifs non financiers | 3 234 | 3 714 |
| Excédent cumulé | 17 778 | 16 244 |

Les notes et les tableaux complémentaires font partie intégrante des présents états financiers non vérifiés.

État des résultats - non vérifié

Pour la période terminée le 30 juin

(en milliers de dollars)

| | Budget 2025-2026 | | Réal 2025-2026 | | Réal 2024-2025 | |
|--|------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | T1 | Cumul annuel | T1 | Cumul annuel | T1 | Cumul annuel |
| Produits d'exploitation | | | | | | |
| Recettes tirées de l'accréditation | 3 376 | 3 376 | 3 465 | 3 465 | 2 949 | 2 949 |
| Boutique virtuelle du CCN | 440 | 440 | 516 | 516 | 585 | 585 |
| Contributions au soutien aux délégués | 24 | 24 | 26 | 26 | 4 | 4 |
| Services d'innovation | 6 | 6 | 97 | 97 | 12 | 12 |
| Autres produits | 124 | 124 | 153 | 153 | 133 | 133 |
| Total des produits d'exploitation | 3 970 | 3 970 | 4 257 | 4 257 | 3 683 | 3 683 |
| Charges | | | | | | |
| Services d'accréditation | 2 494 | 2 494 | 2 401 | 2 401 | 2 222 | 2 222 |
| Services de normalisation | 3 472 | 3 472 | 3 233 | 3 233 | 3 211 | 3 211 |
| Gestion et services administratifs | 3 606 | 3 606 | 3 639 | 3 639 | 3 496 | 3 496 |
| Total des charges | 9 572 | 9 572 | 9 273 | 9 273 | 8 929 | 8 929 |
| Déficit avant comptabilisation des crédits parlementaires | (5 602) | (5 602) | (5 016) | (5 016) | (5 246) | (5 246) |
| Crédit parlementaire | 6 515 | 6 515 | 6 550 | 6 550 | 5 539 | 5 539 |
| Excédent / (Déficit) total pour la période | 913 | 913 | 1 534 | 1 534 | 293 | 293 |
| Excédent cumulé, début de la période | 12 263 | 12 263 | 16 244 | 16 244 | 10 451 | 10 451 |
| Excédent cumulé, fin de la période | 13 176 | 13 176 | 17 778 | 17 778 | 10 744 | 10 744 |

Les notes et les tableaux complémentaires font partie intégrante des présents états financiers non vérifiés.

Charges - non vérifié

Pour la période terminée le 30 juin

(en milliers de dollars)

| | Trimestre | | | Réal trimestriel contre | |
|---|--------------|--------------|--------------------|-------------------------|--------------------|
| | ▼ Réel | Budget | Exercice précédent | Budget | Exercice précédent |
| Charges | | | | | |
| Salaires et avantages sociaux des employés | 6 126 | 6 003 | 5 852 | (123) | (274) |
| Services professionnels et spéciaux | 820 | 1 223 | 576 | 403 | (244) |
| Déplacements | 650 | 560 | 763 | (90) | 113 |
| Services d'évaluation | 529 | 554 | 429 | 25 | (100) |
| Cotisations à des organisations internationales | 372 | 394 | 362 | 22 | (10) |
| Locaux | 222 | 213 | 211 | (9) | (11) |
| Fournitures de bureau | 203 | 258 | 262 | 55 | 59 |
| Amortissement | 110 | 125 | 100 | 15 | (10) |
| Publications et impression | 59 | 9 | 13 | (50) | (46) |
| Formation et perfectionnement | 42 | 69 | 63 | 27 | 21 |
| Conférences et activités | 32 | 28 | 95 | (4) | 63 |
| Assurance | 29 | 39 | 34 | 10 | 5 |
| Frais bancaires | 27 | 15 | 21 | (12) | (6) |
| Créances irrécouvrables | 23 | 10 | 30 | (13) | 7 |
| Entreposage hors site et autre | 14 | 29 | 48 | 15 | 34 |
| Accueil | 5 | 12 | 45 | 7 | 40 |
| Télécommunications et affranchissement | 4 | 10 | 13 | 6 | 9 |
| Location d'équipement de bureau | 3 | 2 | 2 | (1) | (1) |
| Réparation et entretien | 3 | 16 | 10 | 13 | 7 |
| Relations publiques | - | 3 | - | 3 | - |
| Total des charges | 9 273 | 9 572 | 8 929 | 299 | (344) |

Les notes et les tableaux complémentaires font partie intégrante des présents états financiers non vérifiés.

État de la variation des actifs financiers nets - non vérifié

Pour la période terminée le 30 juin

(en milliers de dollars)

| | 2025-2026 | | 2024-2025 | |
|--|---------------|---------------|--------------|--------------|
| | T1 | Cumul annuel | T1 | Cumul annuel |
| Excédent / (Déficit) total pour la période | 1 534 | 1 534 | 293 | 293 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (1) | (1) | (192) | (192) |
| Disposition d'immobilisations corporelles | - | - | - | - |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 110 | 110 | 100 | 100 |
| Acquisition de charges payées d'avance | (1 208) | (1 208) | (1 311) | (1 311) |
| Utilisation de charges payées d'avance | 1 579 | 1 579 | 1 166 | 1 166 |
| Augmentation des actifs financiers nets | 2 014 | 2 014 | 56 | 56 |
| Actifs financiers nets, début de la période | 12 530 | 12 530 | 7 453 | 7 453 |
| Actifs financiers nets, fin de la période | 14 544 | 14 544 | 7 509 | 7 509 |

Les notes et les tableaux complémentaires font partie intégrante des présents états financiers non vérifiés.

État des flux de trésorerie – non vérifié

Pour la période terminée le 30 juin
(en milliers de dollars)

| | 2025-2026 | | 2024-2025 | |
|--|---------------|---------------|---------------|--------------|
| | T1 | Cumul annuel | T1 | Cumul annuel |
| Flux net de trésorerie provenant des activités d'exploitation | | | | |
| Excédent total pour la période | 1 534 | 1 534 | 293 | 293 |
| Ajustements pour des éléments hors trésorerie : | | | | |
| amortissement des immobilisations corporelles | 110 | 110 | 100 | 100 |
| Variations de : | | | | |
| créances | 38 | 38 | 2 509 | 2 509 |
| charges payées d'avance | 371 | 371 | (144) | (144) |
| créiteurs et charges à payer | 340 | 340 | (871) | (871) |
| produit reporté | 5 152 | 5 152 | 2 792 | 2 792 |
| apports reportés | (26) | (26) | (6) | (6) |
| Trésorerie générée par les activités d'exploitation | 7 519 | 7 519 | 4 673 | 4 673 |
| Activités d'investissement en immobilisations | | | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (1) | (1) | (192) | (192) |
| Produits de la disposition d'immobilisations corporelles | - | - | - | - |
| Trésorerie utilisée par les activités d'investissement en immobilisations | (1) | (1) | (192) | (192) |
| Trésorerie appliquée aux activités de financement | - | - | - | - |
| Augmentation de la trésorerie et des équivalents | 7 518 | 7 518 | 4 481 | 4 481 |
| Trésorerie et équivalents, début de la période | 10 171 | 6 752 | 6 183 | 5 386 |
| Trésorerie et équivalents, fin de la période | 17 689 | 14 270 | 10 664 | 9 867 |

Les notes et les tableaux complémentaires font partie intégrante des présents états financiers non vérifiés.

[L'état des gains et pertes de réévaluation n'a pas été inclus puisqu'il n'y a pas eu de gain ni de perte de réévaluation.]

Notes complémentaires

30 juin 2025

1. Pouvoir, mandat et activités

Le Conseil canadien des normes (CCN) a été constitué par le Parlement en 1970 en tant que société en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes* (révisée en 2006); il est à ce titre responsable de la coordination des activités de normalisation volontaire du Canada. Le CCN est une société d'État nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et, aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, est un organisme de bienfaisance enregistré.

Le CCN a pour mandat d'encourager la normalisation volontaire au Canada, lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, en vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être de la main-d'œuvre et du public, d'aider et de protéger les consommatrices et consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Dans la réalisation de son mandat, le CCN s'occupe des activités suivantes :

- encourager, dans le cadre d'activités liées à la normalisation, la qualité, le rendement et l'innovation technologique en ce qui touche les biens et les services canadiens;
- établir, en fonction des priorités, des stratégies et des objectifs à long terme en matière de normalisation pour faire progresser l'économie nationale, contribuer au développement durable, améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des citoyennes et citoyens, et aider et protéger les consommatrices et consommateurs;
- accréditer les organismes qui s'occupent de l'élaboration de normes et de l'évaluation de la conformité;
- représenter les intérêts du Canada sur les scènes internationale et régionale en siégeant à l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à la Commission électrotechnique internationale (IEC) et à divers organismes régionaux de normalisation;
- approuver les Normes nationales du Canada (NNC);
- fournir des services novateurs, des conseils et une aide au gouvernement du Canada en matière de normalisation pour la négociation d'accords internationaux sur le commerce et d'accords de reconnaissance mutuelle;
- travailler en collaboration avec des organismes de normalisation internationale à l'établissement d'ententes qui facilitent le commerce;
- favoriser et encourager le recours aux normes et aux Services d'accréditation et une meilleure compréhension de leurs avantages;

- servir de principale source de collecte et de diffusion de renseignements sur les activités normatives.

En juillet 2015, le CCN a reçu l'instruction (C.P. 2015-1109) conformément à l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, d'harmoniser ses politiques et pratiques en matière de dépenses de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférence et d'événements du Conseil du Trésor d'une manière conforme à ses obligations légales. Les politiques et les pratiques du CCN sont alignées sur la version la plus récente des politiques, des directives et des instruments connexes du Conseil du Trésor comme l'exige la directive de l'article 89.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers trimestriels non vérifiés doivent être lus de concert avec les états financiers annuels vérifiés les plus récents du CCN, ainsi qu'avec le compte rendu faisant partie du rapport financier trimestriel.

Un sommaire des principales conventions comptables utilisées dans les états financiers est présenté ci-après.

(a) Référentiel comptable

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables du secteur public (NCSP) établies au Canada par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

Ces états financiers trimestriels consolidés et résumés sont conformes à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État, prescrite par la Loi sur la gestion des finances publiques et publiée par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

(b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la Loi sur le Conseil canadien des normes et aux règlements connexes, le CCN possède un compte bancaire dans une banque à charte canadienne dans lequel toutes les recettes sont déposées et qui sert à toutes les transactions financières de l'organisme. Les fonds dont le CCN n'a pas immédiatement besoin sont investis dans des certificats bancaires d'une banque à charte pour une durée inférieure à trois mois aux taux d'intérêt en vigueur et sont encaissables n'importe quand.

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant, ce qui comprend les montants qui se rattachent directement à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration des biens. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire fondée sur la durée de vie utile estimative des biens.

Mobilier : 5 ans

Équipement : 4 ans

Améliorations locatives : durée du bail ou durée utile prévue (selon la plus courte des deux)

(d) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance comprennent les cotisations à verser et sont comptabilisées en charges sur les périodes auxquelles elles s'appliquent.

(e) Constatation des produits – Produits et apports reportés

Les recettes des droits des Services d'accréditation sont tirées des droits des demandes d'accréditation, des droits annuels d'accréditation et des droits d'évaluation. Les droits d'inscription sont constatés à titre de produits lorsque la demande est présentée. La portion annuelle des droits d'accréditation est calculée et facturée d'après les accords d'accréditation établis avec les clientes et clients, et les droits reçus ou à recevoir sont constatés comme produits reportés, puis comptabilisés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur l'ensemble de la période à laquelle ils s'appliquent, soit un an à compter du 1^{er} avril, date de début des exercices du CCN. Les fonds reçus ou à recevoir au titre des droits des activités d'évaluation sont constatés comme produits au moment où les services considérés sont fournis.

Les redevances provenant des ventes de normes sont constatées comme produits au cours de la période pendant laquelle les ventes en question surviennent.

Les frais des Services d'innovation sont perçus par le CCN en échange de l'expertise et des solutions normatives qu'il fournit à la clientèle. Le droit de percevoir ces frais est reconnu contractuellement, et les produits sont constatés à mesure que les travaux progressent.

Les contributions au soutien aux délégués sont versées par des tiers pour soutenir la participation des déléguées et délégués aux comités techniques. D'abord comptabilisés en tant qu'apports reportés, ces fonds sont constatés comme des contributions au soutien aux délégués une fois les dépenses connexes engagées.

(f) Incitatif à la location différé

Le CCN a reçu du propriétaire des fonds pour couvrir le coût des améliorations locatives apportées à ses locaux. De plus, le CCN a profité d'incitatifs à la location liés à ses locaux.

Ces sommes, calculées en fonction des dispositions du bail, sont constatées à titre d'incitatif à la location différé. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur toute la période du bail et sont constatées dans l'État des résultats comme une diminution des charges du loyer.

(g) Charges

Les charges sont déclarées selon la méthode de comptabilité d'exercice afin que le coût de l'ensemble des services rendus et des biens consommés durant l'exercice soit passé en charges. Elles sont déclinées par fonctions dans l'État des résultats. Les charges des Services d'accréditation se rapportent aux programmes par lesquels le CCN accrédite les organismes d'élaboration de normes et les organismes d'évaluation de la conformité, comme les laboratoires d'essais et les organismes de certification de produits, selon des normes reconnues à l'échelle internationale. Les charges des Solutions de normalisation et de la Stratégie sont liées à l'élaboration et à l'application de publications normatives et ont pour but d'assurer l'efficacité et la coordination des activités de normalisation au pays et la représentation des intérêts du Canada en matière de normalisation dans les forums étrangers, régionaux et internationaux. Les charges liées à la gestion et aux services administratifs englobent les coûts des services généraux, des locaux, des assurances, des réseaux, de la téléphonie et de l'entretien des installations, ainsi que l'amortissement.

(h) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada accorde des crédits au CCN. Les paiements de transfert sont constatés à titre de recettes au moment où le transfert est autorisé et où les critères d'admissibilité sont remplis, sauf dans la mesure où les stipulations relatives au transfert créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

(i) Prestations de retraite

Les employées et employés du CCN participent au régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de pension contributif à prestations déterminées établi par voie législative et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employées et employés ainsi que le CCN sont tenus d'y cotiser pour couvrir le coût des services rendus au cours de l'exercice. Conformément à la législation actuellement en vigueur, le CCN n'a aucune obligation légale ou implicite de verser d'autres cotisations au titre des services passés ou de tout déficit de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par les employées et employés et elles représentent l'obligation totale du CCN à l'égard des prestations de retraite.

(j) Régime d'avantages sociaux

Le CCN parraine par l'intermédiaire d'un tiers fournisseur un régime d'avantages sociaux qui englobe les soins de santé, les soins dentaires, l'assurance-vie et l'assurance-invalidité de longue durée. Les cotisations du CCN sont comptabilisées au coût et sont incluses dans les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'exercice où elles sont engagées. Elles représentent l'obligation totale du CCN à l'endroit du régime d'avantages sociaux. En vertu des dispositions en vigueur, le CCN n'est pas tenu de verser d'autres cotisations pour tout passif non capitalisé du régime d'avantages sociaux.

(k) Indemnités de vacances

Les indemnités de vacances sont passées en charges au fur et à mesure que les employées et employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives. Le passif au titre des crédits de vacances non utilisés est calculé aux taux de rémunération en vigueur à la fin de la période.

(l) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux NCSP canadiennes oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur le montant comptabilisé et déclaré de l'actif et du passif, et le montant déclaré des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les produits et les charges déclarés pendant la période visée. Les éléments qui exigent le recours à des estimations importantes sont notamment la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant de certains passifs liés aux employées et employés, les produits à recevoir au titre des droits d'évaluation ainsi que les passifs éventuels.

Les estimations sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de la préparation des états financiers et sont révisées annuellement en fonction de l'arrivée de nouvelles données. Il existe donc dans les présents états financiers une incertitude relative à la mesure. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

(m) Opérations entre apparentés

Le CCN est lié par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Il réalise des opérations avec ces entités sous des conditions semblables à celles qui s'appliqueraient en l'absence d'un lien de dépendance, opérations qui sont mesurées d'après la valeur d'échange. Les comptes débiteurs d'apparentés sont comptabilisés selon les modalités habituelles du CCN, c'est-à-dire que les sommes facturées sont dues dans un délai de 30 jours. Les créditeurs d'apparentés sont comptabilisés selon des modalités convenues avec les fournisseuses et fournisseurs et doivent habituellement être réglés dans les 30 jours suivant la facturation ou dès réception de la facture.

Comptent aussi parmi les apparentés les principales dirigeantes et principaux dirigeants ayant les pouvoirs et les responsabilités de planifier, de diriger et de contrôler les activités du CCN, de même que leurs proches parents. Le CCN a désigné comme principales dirigeantes et principaux dirigeants ses vice-présidentes et vice-présidents, sa directrice générale et les membres de son conseil d'administration. Les opérations avec les principales dirigeantes et principaux dirigeants sont mesurées d'après la valeur d'échange.

3. Excédent cumulé

Le CCN est assujéti à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ainsi qu'à toute directive publiée en vertu de cette dernière. Ces lois influent sur la façon dont le CCN gère son capital; l'un des objectifs du CCN est de gérer efficacement chaque année les coûts réels par rapport au budget, de veiller à avoir suffisamment de capital pour remplir son mandat et d'assurer la continuité de ses activités.

Le CCN se fixe comme objectif de conserver un certain montant d'excédent cumulé afin de limiter les répercussions des risques financiers sur l'organisme. Son objectif est de maintenir un excédent cumulé visé de 2,0 M\$. Le CCN a déterminé qu'un tel montant d'excédent cumulé assure sa viabilité financière.

Le CCN n'est pas autorisé à émettre des capitaux ni des titres de créance en son propre nom pour répondre à tout besoin en capital ni n'est soumis à des exigences extérieures minimales en matière de capital. La gestion de son capital est approuvée chaque année par le truchement de son plan d'entreprise et de son budget d'exploitation et d'immobilisations.

4. Instruments financiers

Les instruments financiers du CCN consistent en trésorerie et équivalents de trésorerie, créances, comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux, et créditeurs et charges à payer. Pour le trimestre terminé le 30 juin 2025, le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie du CCN s'élève à 19,8 M\$ et est constitué de dépôts à terme (18,6 M\$) et de liquidités (1,2 M\$) (au 30 juin 2024, le solde s'élevait à 11,2 M\$ et était constitué de 10,8 M\$ de dépôts à terme et de 0,4 M\$ de liquidités). Les créances, les créditeurs et les charges à payer surviennent dans le cours normal des activités. En règle générale, les sommes sont dues dans les 30 jours. La valeur comptable de chaque instrument financier est sensiblement équivalente à sa juste valeur en raison de la courte échéance des instruments. Tous les actifs financiers et passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement.

Dans le cours normal de ses activités, le CCN est principalement exposé au risque de crédit et au risque d'illiquidité. Aucun changement n'est intervenu dans le niveau de risque par rapport à l'exercice précédent ni dans les pratiques en matière de gestion du risque du CCN. Les paragraphes ci-après décrivent ces risques et les stratégies établies par le CCN pour les atténuer :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne s'acquitte pas des obligations qu'elle a contractées au titre d'un instrument financier, entraînant ainsi une perte financière. L'exposition maximale du CCN au risque de crédit se rapporte à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux créances et aux comptes débiteurs de ministères et d'organismes fédéraux. La valeur comptable de ces actifs financiers constitue l'exposition maximale au risque de crédit à la date de l'État de la situation financière.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont conservés dans une banque canadienne reconnue. Un crédit est accordé aux clientes et clients conformément aux politiques établies des programmes d'accréditation et un crédit est automatiquement accordé aux employées et employés du CCN pour leurs déplacements ainsi qu'aux ministères et organismes gouvernementaux, aux sociétés d'État et aux entreprises publiques. Le risque de perte lié à ces sommes à recevoir est négligeable. Le CCN ne détient aucun bien affecté en garantie. Il n'y a aucune concentration de risques de crédit auprès d'aucune cliente ou d'aucun client en particulier.

Le CCN évalue le besoin d'inscrire une provision pour créances irrécouvrables en prenant en compte l'ancienneté des comptes débiteurs et la probabilité de les recouvrer.

Une créance est considérée comme étant douteuse et est radiée ou fait l'objet de provision une fois que le CCN a déterminé qu'il ne pourra vraisemblablement plus la recouvrer et qu'il a obtenu les approbations voulues.

Au 30 juin 2025, la provision pour créances irrécouvrables était évaluée à 42 000 \$ (30 000 \$ au 30 juin 2024).

Risque d'illiquidité

Il y a risque d'illiquidité si le CCN éprouve des difficultés à s'acquitter de ses obligations liées à des passifs financiers. Les passifs financiers du CCN ont des échéances contractuelles inférieures à 365 jours. L'objectif du CCN est de maintenir une trésorerie et des équivalents de trésorerie suffisants pour répondre à ses besoins opérationnels en puisant dans les crédits parlementaires qui lui ont été accordés et en percevant des droits rattachés aux Services d'accréditation et aux autres services. Le CCN gère le risque d'illiquidité au moyen d'une planification annuelle minutieuse, d'une projection des flux de trésorerie mensuels et d'un processus de facturation qui est structuré de façon à assurer un montant suffisant de liquidités entre deux périodes de facturation. Les passifs financiers du CCN ne sont pas exposés au risque d'illiquidité de façon substantielle.

Risque du marché

Le risque du marché survient lorsque la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de variations dans les marchés financiers. Le risque du marché comprend : le risque d'intérêt, le risque de change et d'autres risques de prix, tels que le risque sur capitaux propres. Les instruments financiers du CCN ne sont pas exposés au risque du marché de façon substantielle.

5. Immobilisations corporelles

| 30 juin 2025 (en milliers de dollars) | Mobilier | Matériel | Améliorations locatives | En cours | Total |
|---|-----------------|-----------------|--------------------------------|-----------------|----------------|
| Coût | | | | | |
| Début : 1 ^{er} avril 2025 | 747 | 2 852 | 1 241 | 877 | 5 717 |
| Acquisitions | - | 2 | - | - | 2 |
| Transferts | - | 523 | - | (523) | - |
| Dispositions | - | - | - | - | - |
| Fin : 30 juin 2025 | 747 | 3 377 | 1 241 | 354 | 5 719 |
| Amortissement cumulé | | | | | |
| Début : 1 ^{er} avril 2025 | (741) | (2 244) | (730) | - | (3 715) |
| Amortissement | - | (87) | (23) | - | (110) |
| Dispositions | - | - | - | - | - |
| Fin : 30 juin 2025 | (741) | (2 331) | (753) | - | (3 826) |
| Valeur comptable nette au 30 juin 2025 | 6 | 1 046 | 488 | 354 | 1 893 |

*Les immobilisations corporelles en cours en date du 30 juin 2025 ne sont pas amorties et sont liées au développement de logiciels (matériel).

| 30 juin 2024 (en milliers) | Mobilier | Matériel | Améliorations locatives | En cours | Total |
|---|-----------------|-----------------|--------------------------------|-----------------|----------------|
| <u>Coût</u> | | | | | |
| Début : 1 ^{er} avril 2024 | 743 | 2 489 | 1 219 | 433 | 4 884 |
| Acquisitions | - | 27 | - | 165 | 192 |
| Transferts | - | 316 | - | (316) | - |
| Dispositions | - | - | - | - | - |
| Fin : 30 juin 2024 | 743 | 2 832 | 1 219 | 282 | 5 076 |
| <u>Amortissement cumulé</u> | | | | | |
| Début : 1 ^{er} avril 2024 | (739) | (1 919) | (640) | - | (3 298) |
| Amortissement | - | (78) | (22) | - | (100) |
| Dispositions | - | - | - | - | - |
| Fin : 30 juin 2024 | (739) | (1 997) | (662) | - | (3 398) |
| Valeur comptable nette au 30 juin 2024 | 4 | 835 | 557 | 282 | 1 678 |

*Les immobilisations corporelles en cours en date du 30 juin 2024 ne sont pas amorties et sont liées au développement de logiciels (matériel).

6. Redevances provenant de la vente de normes

En raison de son statut de membre de l'ISO et de l'IEC, le CCN touche des redevances sur la vente des normes de ces deux organisations. Le CCN reçoit aussi des redevances sur les normes vendues par des distributrices et distributeurs indépendants grâce à des accords nationaux d'exploitation des droits d'auteur.

Depuis le 1^{er} avril 1998, le CCN confie à un agent indépendant le traitement des ventes effectuées sur son site Web. Cet accord prévoit le versement de redevances au CCN sur la base d'un accord de partage des recettes des ventes nettes.

7. Prestations de retraite

Le CCN et tous les employés et employées admissibles versent des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables, multiplié par la moyenne des gains des 5 meilleures années consécutives. Les prestations sont entièrement indexées afin de refléter la hausse de l'indice des prix à la consommation.

La responsabilité du CCN envers le Régime est limitée à ses cotisations. Les surplus ou déficits actuariels sont enregistrés dans les états financiers du gouvernement du Canada.

8. Droits contractuels

Le CCN a signé des contrats avec les clientes et clients de ses Services d'accréditation. Pour les contrats pluriannuels, une partie des droits d'accréditation est exigible annuellement.

De plus, le CCN s'est engagé contractuellement à percevoir des redevances auprès de l'ISO, de l'IEC et de divers autres vendeurs de normes, comme l'Association canadienne de normalisation, Camelot Clarivate et Information Handling Services (IHS). Les contrats en question sont valides pour l'exercice 2025-2026 et, à l'expiration, sont reconduits selon des conditions semblables. Puisque les recettes qui en sont tirées dépendent du volume de vente, les contrats ont une valeur fluctuante, qui devrait toutefois avoisiner la moyenne des ventes annuelles du CCN.

Le 14 mars 2025, le Conseil canadien des normes (CCN) a noué une entente avec le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec pour prendre en charge l'accréditation de laboratoires biomédicaux, assumant de cette manière les responsabilités anciennement confiées au Bureau de normalisation du Québec (BNQ) sous l'égide d'Investissement Québec.

En vertu de l'entente, le CCN :

- est admissible à un financement annuel de 1,5 M\$ pour le reste de la durée du contrat (4 ans) afin de soutenir les services d'accréditation et de soutien continus;
- prend en charge 3,6 M\$ de fonds inutilisés du BNQ liés à des engagements antérieurs pour les services en question;
- a le droit de recouvrer des charges supplémentaires au coût pour les activités non habituelles et les démarches supplémentaires (évaluations spécialisées, modifications de portée déclenchées par le ministère).

| | 30 juin 2025 (en milliers de dollars) | | | |
|-----------|--|-----------------------|-------------------|---------------|
| | BNQ | Droits annuels | Redevances | Total |
| 2025-2026 | 1 763 | 3 060 | 1 551 | 6 374 |
| 2026-2027 | 2 352 | - | - | 2 352 |
| 2027-2028 | 2 352 | - | - | 2 352 |
| 2028-2029 | 2 352 | - | - | 2 352 |
| 2029-2030 | 392 | - | - | 392 |
| après | - | - | - | - |
| | 9 211 | 3 060 | 1 551 | 13 822 |

9. Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, le CCN a fait l'objet de nombreuses poursuites juridiques. Si la direction est d'avis que les pertes pouvant résulter du règlement de ces poursuites sont déterminables dans une mesure raisonnable et que ces pertes sont considérées comme probables, elles sont comptabilisées comme étant des charges. Si la direction détermine que la quantité des pertes éventuelles ne peut pas être déterminée,

aucune provision n'est reconnue dans le livre du CCN. Actuellement, le CCN ne fait l'objet d'aucune poursuite appréciable.

En 2024-2025, le CCN a mené un examen interne de ses processus de traitement des taxes de vente. Par conséquent, le CCN apportera des correctifs concernant des paiements reçus en vertu de programme de remboursement de la TPS/TVH pour les organismes de services publics. Au 30 juin 2025, le CCN avait constaté des passifs éventuels totalisant 247 500 \$, ce qui représente la meilleure estimation de la direction des exigences de remboursement anticipées : elle englobe notamment les sommes découlant de demandes inadmissibles et des intérêts et les astreintes pertinentes en fonction des taux de l'Agence de revenu du Canada. Cette estimation s'est faite à la lumière d'un examen interne portant sur les transactions des 4 derniers exercices et prend en considération les informations disponibles à la direction au moment de la publication des présentes.

10. Engagements contractuels

En juillet 2015, le CCN a signé un bail de 15 ans pour la location des locaux qu'il occupe.

Le CCN a signé des ententes de location de matériel de bureau. Les frais de location annuels minimaux prévus en vertu de ces ententes, à l'exclusion des frais d'exploitation, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

| | 30 juin 2025 (en milliers de dollars) | | | |
|-----------|---------------------------------------|----------------------|------------------------------|--------------|
| | Espaces de bureau | Équipement de bureau | Initiatives de normalisation | Total |
| 2025-2026 | 375 | 2 | 5 343 | 5 720 |
| 2026-2027 | 518 | - | 1 197 | 1 715 |
| 2027-2028 | 518 | - | 35 | 553 |
| 2028-2029 | 518 | - | - | 518 |
| 2029-2030 | 518 | - | - | 518 |
| après | 259 | - | - | 259 |
| | 2 704 | 2 | 6 575 | 9 283 |

Le CCN a également conclu des contrats avec plusieurs organismes d'élaboration de normes (OEN) pour qu'ils l'aident à réaliser certaines initiatives de normalisation.

Au 30 juin 2024, les engagements contractuels s'élevaient à 9,3 M\$ (9,4 M\$ au 30 juin 2024).

11. Opérations entre apparentés

Pour le trimestre terminé le 30 juin, les opérations entre apparentés se résument comme suit :

| 30 juin (en milliers de dollars) | 2025 | 2024 |
|--|-------|-------|
| Comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux et créditeurs parlementaires à recevoir | 213 | 314 |
| Créditeurs et charges à payer | - | 64 |
| Crédits parlementaires | 6 550 | 5 539 |
| Recettes | 310 | 183 |
| Charges | - | 45 |

Les produits avec les apparentés provenaient principalement des droits des Services d'accréditation, et les charges se rapportaient surtout aux services professionnels et spéciaux, ainsi qu'aux télécommunications et aux frais postaux.

Il n'y a pas eu d'opération importante avec les principales dirigeantes, les principaux dirigeants ou leurs proches ni d'opération dont la valeur aurait été différente si les parties n'avaient pas été apparentées.

12. Montants budgétés

Les montants budgétés ont été fournis à des fins de comparaison avec les résultats. Les montants budgétés présentés dans ces états financiers sont fondés sur les montants du plan d'entreprise de 2025-2026 à 2029-2030 et ont été examinés par le conseil d'administration.